

**Bureau du 3 avril 2006**

**Décision n° B-2006-4115**

commune (s) : Saint Romain au Mont d'Or

objet : **ZAC du Nouveau Bourg - Phase 2 - Lot n° 2 : travaux d'équipement d'éclairage public et lot n° 3 : travaux d'espaces verts - Autorisation de signer les marchés**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 23 mars 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2005-3806 en date du 12 décembre 2005, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations du lot n° 1 : travaux de maçonnerie et voirie et réseaux divers (VRD), du lot n° 2 : travaux d'équipement d'éclairage public et du lot n° 3 : travaux d'espaces verts.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 3 mars 2006, a classé les offres et choisi, pour les différents lots, celles des entreprises suivantes :

- lot n° 2 : travaux d'équipement d'éclairage public, entreprise SAEM, pour un montant de 17 351 € HT, soit 20 751,80 € TTC,
- lot n° 3 : travaux d'espaces verts, entreprise ISS Espaces verts, pour un montant de 68 124,45 € HT, soit 81 476,84 € TTC.

Le lot n° 1 : travaux de VRD et maçonnerie a été déclaré sans suite par la personne responsable du marché.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer les marchés de travaux de la ZAC du Nouveau Bourg à Saint Romain au Mont d'Or et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 2 : travaux d'équipement d'éclairage public, entreprise SAEM, pour un montant de 17 351 € HT, soit 20 751,80 € TTC,
- lot n° 3 : travaux d'espaces verts, entreprise ISS Espaces verts, pour un montant de 68 124,45 € HT, soit 81 476,84 € TTC.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe de la Communauté urbaine - exercices 2006 et suivants - compte 605 210 - fonction 653 - opération n° 0162.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,